



VILLE DE SAINT-PIE AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 30, mercredi le 7 octobre 2020, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

No de la demande :	DM 20-07
Nom du requérant :	Ghislain Dubois
Emplacement :	478, rue des Patriotes
Objet de la demande :	Autoriser l'agrandissement arrière de la résidence à 4.78 mètres de la ligne arrière alors que, selon la réglementation en vigueur, la marge de recul arrière est de 6 mètres.
No de la demande :	DM 20-08
Nom du requérant :	André Paquette
Emplacement :	470, rue des Ruisseaux
Objet de la demande :	Autoriser l'agrandissement arrière de la résidence à 4.5 mètres de la ligne arrière alors que, selon la réglementation en vigueur, la marge de recul arrière est de 6 mètres.

Cette séance du conseil municipal se tiendra au Centre sportif et culturel situé au 50, avenue Garneau, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 18^e jour de septembre 2020.

Annick Lafontaine
Greffière